



## PLAN CLIMAT et ETUDES TERRITORIALES

### Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

ETD possède une expérience solide dans l'accompagnement des collectivités.

ETD réalise des plans climat, des évaluations environnementales et stratégiques, des études de planification et de programmation énergétique et d'autres études comme les démarches Cit'ergie et ClimAgri® ou encore des propositions d'intégration des actions énergie-climat du PCAET dans les documents de planification comme les SCOT et PLU(i).

ETD accompagne de nombreux territoires dans l'élaboration des PCAET depuis plus de dix ans et a pu parfaire son expertise en fonction des évolutions des exigences réglementaires et des enjeux énergie-climat. Cet accompagnement passe par un travail de co-construction étroit avec les collectivités.

Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. L'élaboration d'un PCAET est obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Le Plan Climat Air Energie Territorial définit, sur la base du profil énergie-climat du territoire, la stratégie et les objectifs qui relèvent de sa compétence et de son patrimoine mais aussi de son territoire en apportant des réponses chiffrées aux objectifs internationaux, nationaux et régionaux de lutte contre le changement climatique par la déclinaison d'un programme d'actions.

**Le décret n°2016-849 du 26 juin 2016** définit les éléments réglementaires auxquels les PCAET doivent répondre.

Globalement, le PCAET se compose de **quatre grandes étapes** :

- **le diagnostic**, qui décrit l'état des lieux énergétique et climatique du territoire et qui met en valeur les enjeux du territoire,
- **la stratégie** du territoire qui construit les objectifs à atteindre en 2030 et 2050,
- **le plan d'actions** qui établit les actions à mettre en place dans le délai d'application du PCAET (6 ans),
- **le dépôt du PCAET** auprès des organismes de l'Etat avec leurs retours et les modifications avant la mise en application officielle du PCAET.



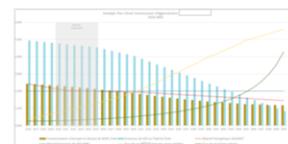
Nous proposons un travail de proximité, basé avant tout sur l'écoute des acteurs de terrain et les échanges avec les élus et chargés de mission de la collectivité. Nous travaillons ainsi au plus proche de la collectivité, pour lui apporter des expertises adaptées à ses besoins, dans une démarche de co-construction.



## Diagnostic du PCAET

Etats des lieux actuels du territoire selon des indicateurs chiffrés

- Consommations énergétiques et les potentiels de réduction
- Production d'énergie renouvelable et de récupération et les potentiels de production supplémentaire
- Présence des réseaux énergétiques et les potentiels de développement
- Emissions de Gaz à Effet de Serre et les potentiels de réduction
- Estimation du stockage carbone et les capacités supplémentaires
- Emissions de polluants et les potentiels de réduction
- Analyse de la vulnérabilité aux effets du changement climatique



## Stratégie du PCAET

Définition des orientations du territoire à longs et moyens termes selon des objectifs chiffrés

- Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre
- Renforcement du stockage carbone
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- Développement de la production d'énergies renouvelables
- Développement des réseaux de chaleur
- Développement des produits biosourcée
- Réduction des émissions de polluants
- Evolution des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

## Plan d'actions

Définition des actions à mettre en œuvre par la collectivité et les acteurs du territoire selon les domaines :

- Mobilité et transport de marchandises,
- Bâtiment d'habitation,
- Entreprises du secteur tertiaire,
- Entreprises de l'industrie,
- Production d'énergie renouvelable
- Environnement, déchets, biodiversité et alimentation,
- Communication et sensibilisation,
- Actions internes à la collectivité,
- ...



Pour plus d'informations :

<https://www.ademe.fr/pcaet-comprendre-construire-mettre-oeuvre>



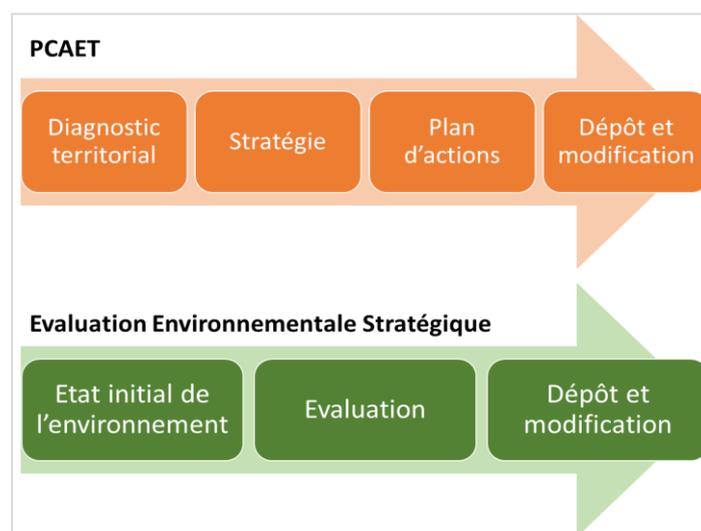
## L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

Les Plans Climats Air Énergie Territoriaux doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES).

L'évaluation environnementale permet de juger des impacts de la stratégie et du plan d'actions du PCAET sur l'environnement.

L'EES se fait en trois grandes étapes :

- une séquence de **diagnostic** ;
- une séquence de contribution à la construction du PCAET grâce à des **itérations** au vu des incidences sur l'environnement, des alternatives et des mesures d'évitement et de réduction envisagées ;
- une séquence de finalisation basée sur l'analyse des **incidences résiduelles** et la restitution de la démarche en direction du public et des autorités consultées.



L'état initial de l'environnement dans le diagnostic se fait selon quatre thématiques :

- Le milieu physique et les risques naturels (sols, eau, ressources, GES, risques...)
- Le milieu écologique (diversité biologique, faune et flore, habitat naturels),
- Le milieu humain (santé, activité, aménagement, air, bruit, nuisances, déchets, matériaux),
- Le milieu patrimonial et paysager (paysage, patrimoine, archéologie)

En fonction de l'état initial de l'environnement les actions du PCAET sont évaluées à la vue de leurs incidences sur les milieux, selon une grille de critères bien définis. Les analyses ont donc pour but de concevoir un PCAET ayant l'impact le plus faible possible sur l'environnement.



## L'Étude de Planification et de Programmation Énergétique (EPE)

Les EPE offrent des études à la fois précises et synthétiques sur les consommations d'énergie, la production d'énergie renouvelable et les réseaux énergétiques. Les étapes de réalisation sont les suivantes :

- **un état des lieux énergétique** : diagnostic des besoins et des productions énergétiques, cartographie des réseaux et mise en avant des compétences du territoire ;
- **les perspectives énergétiques du territoire** : panorama des gisements d'économie d'énergie, panorama des potentiels de production d'énergie renouvelables et de récupération, analyse des capacités d'accueil des réseaux énergétiques ;
- **une stratégie** pour tendre le plus possible vers un territoire à Énergie Positive : proposition de scénarios énergétiques et choix d'une trajectoire à suivre avec l'identification des freins et des leviers et une décomposition par actions opérationnelles.

Les EPE sont souvent utilisées dans les Plans Climat Air Énergie Territoriaux pour des analyses approfondies sur l'énergie dans les territoires.

*Pour plus d'informations :*

<http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Changement-climatique/Ressources-climat/Guide-Planification-et-programmation-energetique-territoriale>



La démarche et l'outil ClimAgri® ont été conçus par Solagro et Bio Intelligence et diffusés par l'ADEME (depuis 2009) ; ils permettent de réaliser des diagnostics énergie-climats du secteur de l'agriculture (et de la forêt) sur les territoires. Les domaines d'analyse concernent les consommations d'énergie de l'agriculture, les émissions de GES et de polluants et la production de matière première agricole.

A partir d'un état des lieux, des scénarios et des choix stratégiques sont déterminés pour aboutir à la mise en place d'actions. La démarche ClimAgri® qui suit la même logique que les PCAET peut tout à fait s'y intégrer pour offrir une analyse approfondie sur le secteur agricole, pour des territoires dont ce secteur d'activité est un enjeu fort (surfaces concernées, emplois, capital nourricier du territoire...). Comme le PCAET, cette démarche s'inscrit dans une dynamique de territoire prévue sur du long terme.

*Pour plus d'informations :*

<https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-agricole/passer-a-l'action/dossier/evaluation-environnementale-agriculture/loutil-climagri>



La démarche Cit'ergie conçue par l'ADEME depuis 13 ans est un programme de management qui permet aux collectivités de réaliser le bilan de leur impact énergie-air-climat et de mettre en place une politique ambitieuse.

L'état des lieux énergie-air-climat est établi d'après un référentiel de mesures et d'indicateurs. Le potentiel d'action est identifié et un programme d'actions est défini. La mise en place des actions est suivie dans le temps (sur trois ans). Selon le degré d'engagement des actions, la collectivité est reconnue par l'approbation d'un Label Cit'ergie pour lequel il existe quatre niveaux :

- Cit'ergie Gold
- Cit'ergie
- Cap Cit'ergie
- Cit'ergie en processus

ETD accompagne les collectivités dans cette démarche en étant conseiller Cit'ergie et pousse à atteindre le plus haut niveau de labellisation possible.

*Pour plus d'informations :*

<https://citergie.ademe.fr/>